



EUROPEAN COMMISSION

PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Cette déclaration de confidentialité décrit le traitement et la protection de vos données personnelles

Traitement des données: *Liquidation et remboursement des frais médicaux - Art. 72 du Statut (Régime commun d'assurance maladie des fonctionnaires européens).*

Responsable du traitement des données: *PMO- UNIT PMO3*

Record reference: *DPR-EC-01090.1*

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment nous traitons vos données?**
- 3. Quelles bases légales s'appliquent à ce traitement?**
- 4. Quelles données sont collectées et traitées?**
- 5. Combien de temps vos données sont gardées?**
- 6. Comment vos données personnelles sont – elles protégées?**
- 7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles transmises?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**
- 9. Informations relatives aux personnes de contact**
- 10. Où trouver plus d'information?**

1. Introduction

La Commission Européenne (ci-après “La Commission” s’engage à protéger vos données personnelles et à respecter votre vie privée. La Commission collecte et traite les données personnelles conformément au Règlement [\(EU\) 2018/1725](#) du Parlement Européen et du Conseil du 23 Octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE

Cette déclaration de confidentialité explique les raisons pour les traitements de vos données, la manière dont les données sont collectées, traitées et protégées, de quelle manière l’information est utilisée et quels sont vos droits en ce qui concerne vos données personnelles. Elle prévoit également des données de contact des contrôleurs responsables du traitement de vos données et auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué de la protection des données et du Contrôleur Européen des protections des données.

Les informations relatives au traitement concernant *Liquidation et remboursement des frais médicaux - Art. 72 du Statut (Régime commun d’assurance maladie des fonctionnaires européens)*, sous la responsabilité du PMO3, sont détaillées ci-dessous.

2. Pourquoi et comment nous traitons vos données?

But du traitement:

PMO3 collecte and utilise vos données personnelles dans le but de la liquidation et remboursement des frais médicaux, en vertu de l’article 72 du Statut des fonctionnaires et autres agents et de la Règlementation commune relative à la couverture médicale.

Plus précisément, vos données sont collectées pour les fins suivantes :

- liquidation et remboursement des frais médicaux, en vertu de l’article 72 du Statut des fonctionnaires et autres agents et de la Règlementation commune relative à la couverture médicale
- remboursements des frais médicaux demandes de complémentarité sur base de l'article 73 du Statut des fonctionnaires et autres agents
- demandes d'autorisation préalables demandes de prises en charge pour l'hospitalisation
- demandes d'acceptation devis dentaires et orthodontie délivrance des attestations d'affiliation auprès du RCAM à des fins statistiques à usage interne uniquement
- Fixation et adaptation régulières des coefficients d'égalité;
- Fixation et adaptation régulières des plafonds et maxima de remboursement;
- Statistiques générales et globales sur les dépenses, p.ex. par groupe de prestations (hospitalisation, médicaments, dentisterie, etc.) et par groupe de fonctionnaires et affiliés (en activité et/ou en retraite)
- fixation des droits d'assurabilité et/ou d'affiliation auprès du RCAM (couverture entière / en complémentarité / pas de couverture)

Le traitement de vos données personnelles ne fait pas l’objet d’un traitement destiné au profilage au sens de l’article 24 du Règlement 2018/1725.

3. Bases légales aux fins du traitement de vos données

Aux fins de l’article 5, paragraphe 1 du règlement, nous traitons vos données parce que :

- a) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union;
- b) le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis;

Vos données sont traitées en exécution du *Règlement fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique*

En vertu de l'article 10(2) du Règlement 2018/1725, nous traitons des catégories particulières des données à caractère personnel. Notamment ces catégories concernent des données de santé et des données médicales. Nous traitons cette catégorie des données, parce que :

Article 10(2) : (b) le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres au responsable du traitement ou à la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, dans la mesure où ce traitement est autorisé par le droit de l'Union qui prévoit des garanties appropriées pour les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée;
et

Article 10(2) : c) le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne dans le cas où la personne concernée se trouve dans l'incapacité physique ou juridique de donner son consentement;

4. Quelles données sont collectées et traitées?

Pour effectuer ce traitement, le responsable du traitement des données, PMO3 recueille les catégories suivantes de données à caractère personnel:

- Données à caractère professionnel et à caractère privé relatives au remboursement des soins de santé.
- adresse complète bureau
- date d'entrée en service
- date de naissance
- institution
- langue
- adresse privé
- numéro de personnel et numéro matricule nationalité
- nom, prénom, pays
- sexe
- téléphone
- titre, fonction
- type de bénéficiaire
- Données d'identification bancaire
- Fichier Tiers (SINCOM2)
- CODE AGENCE BANQUE
- CODE BANQUE
- CODE ITA
- COMPTE BANQUE
- COMPTE ITA
- DEVISE TIERS

- Historique des salaires pour calcul des droits sur base de l'Article 72, paragraphe 3 du statut des fonctionnaires et autres agents.
- Déclaration des affiliés sur activité professionnelle du conjoint et/ou enfants (nécessaire pour fixation couverture assurance maladie)
- Tous les détails des prestations déclarées (factures, prescriptions) ainsi que les remboursements correspondants
- Données médicales, traitées sous stricte confidentialité, comme p.ex. des rapports médicaux établis par le médecin traitant, le médecin expert, le médecin conseil et le médecin désigné par le service compétent.

Le responsable de traitement traite de catégories spéciales de données à caractère personnel, à savoir vos données de santé, en vertu de l'article 10(2), (b) & (c) du Règlement (UE) 1725/2018, à savoir des données médicales, traitées sous stricte confidentialité, comme p.ex. des rapports médicaux établis par le médecin traitant, le médecin expert, le médecin désigné par le service compétent.

Nous récoltons vos données directement auprès de la personne concernée (voir article 15 du Règlement).

La fourniture de vos données à caractère personnel est nécessaire afin de remplir nos obligations statutaires découlant de l'article 72 du statut des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne et de la Règlementation commune relative à la couverture médicale.

5. Combien de temps vos données sont gardées?

Le Responsable de traitement, PMO.3, conservent vos données à caractère personnel pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées, à savoir :

- demandes de tout type en format papier (documents originaux) - 18 mois (par l'affilié lui même)
- documents originaux envoyés au PMO en format papier - 18 mois (ensuite éliminés)
- documents originaux ayant fait l'objet d'un échantillonnage - contrôle - 7 ans - conformément à l'article 134 du Règlement financier
- dossiers numérisé - 7 ans - conformément à l'article 134 du Règlement financier
- dossiers transmis au médecins désignés par les services compétents (gardés dans leurs locaux)

6. Comment vos données personnelles sont – elles protégées?

Toutes les données à caractère personnel sous format numérique (e-mails, documents, base de données, données téléchargées, etc.) sont stockées soit sur les serveurs de la Commission Européenne. Tous les traitements de données sont réalisés en conformité avec la [Décision de la Commission \(UE, Euratom\) 2017/46](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Afin de protéger vos données à caractère personnel, la Commission a mis en place diverses mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques contiennent les mesures appropriées pour faire face à la sécurité en ligne, au risque de perte de données, au modification des données ou accès non autorisé, compte tenu du risque présenté par le traitement et de la nature des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données à caractère personnel aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles transmises ?

L'accès à vos données à caractère personnel est octroyé au personnel de la Commission chargé des opérations de traitement et autorisé à ce personnel en vertu du principe "need to know" ou « nécessité de savoir ». Ce même personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

En outre, les services suivants reçoivent vos données dans le but de l'exécution de tâches qui leurs incombent en vertu du Statut des fonctionnaires et du droit applicable de l'Union européenne :

- Les gestionnaires du secteur assurance maladie du PMO3
- les services compétents financiers du PMO en ce qui concerne l'exécution des paiements (rémunérations, pensions, etc).
- Les services compétents de la DG HR dans le cadre de leur dossier médical.
- Les services de la DG HR et du SJ en ce qui concerne les réclamations et les actions en justice contre les décisions adoptées.
- En cas de besoin, les assistants sociaux du service médical de la DG HR
- Les services et les organes internes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'U.E.
- Les services compétents de la DG BUDG en ce qui concerne les données nécessaires pour le versement aux comptes bancaires des personnes concernées
- les service compétents du Secrétariat Général en cas des demandes confirmatives dans le cadre des demandes d'accès aux documents
- Les compagnies d'assurance dans le cadre d'un contrat de réassurance avec les institutions européenne
- Les compagnies d'assurance des tiers dans le cadre de la récupération des débours. Elles peuvent être localisé hors UE
- Les médecins désignés par les services compétents en vertu du mandat donné sur base de la Règlementation commune et leur contrat de prestation de services et cahier de charge
- Les médecins de travail des institutions et organes ayant signé un accord de prestations de services avec le PMO
- Les services et les organes externes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'U.E.
- Mediateur européen en cas de plainte
- toute autorité nationale compétente sur base de demande circonstanciée

Le responsable de traitement peut transférer certaines de vos données personnelles hôpitaux dans le cas des prises en charges. Ces destinataires peuvent se situer hors de l'Union Européenne (un pays tiers) en application du Règlement (UE) 2018/1725.

Le responsable de traitement pourra transférer vos données à caractère personnel en vertu :

- De l'article 48 du Règlement (UE) 2018/1725, s'il existe des mesures de sauvegardes appropriées sont mises en place par le destinataire.
- A défaut de mesures de sauvegardes appropriées les dérogations prévues à l'article 50.1 (a)-(g) du Règlement (UE) 2018/1725 s'appliquent, en l'espèce pour les raisons suivantes :
 - b) le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre la personne concernée et le responsable du traitement ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée;
 - e) le transfert est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice;

f) le transfert est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'autres personnes, lorsque la personne concernée se trouve dans l'incapacité physique ou juridique de donner son consentement.

8. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

En tant que "personne concernée" vous disposez de droits spécifiques en vertu du Chapitre III (Articles 14 à 25) du Règlement (UE) 2018/1725, tels que le droit d'accès à vos données personnelles et le droit de rectification dans les situations où vos données sont inexactes ou incomplètes. Lorsque ce droit est applicable, vous pouvez effacer vos données à caractère personnel, restreindre le traitement de vos données à caractère personnel, refuser le traitement de vos données et le d'exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles réalisé conformément à l'article 5(1)(a) en vous fondant sur votre situation spécifique.

Vous avez consenti à fournir vos données à caractère personnel au Responsable de Traitement, à savoir PMO.3 pour le traitement concerné. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en le notifiant à ce même Responsable de traitement. Cependant, le retrait du consentement n'affectera pas la légalité du traitement de données réalisé antérieurement au retrait de votre consentement.

Vous pouvez, également, exercer vos droits en contactant le Responsable de traitement, ou en cas de conflits, le Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer). Si nécessaire, vous avez également la possibilité d'adresser votre réclamation au Contrôleur Européen de la Protection des Données. Les coordonnées sont indiquées au point 9 ci-dessous.

Lorsque vous voulez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez fournir leur description (à savoir, la ou les référence(s) du Record indiqué dans la rubrique 10).

Coordonnées

- Le Responsable de Traitement

Dans les cas où, vous souhaiteriez exercer vos droits en vertu du Règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, questions ou préoccupations, ou que vous souhaiteriez introduire une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le responsable de traitement, PMO.3 (PMO-3-RCAM-FO-BO@ec.europa.eu).

- Le Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) de la Commission

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) lorsque vous avez des interrogations liées au traitement de vos données personnelles au titre du Règlement (UE) 2018/1725.

- Le Contrôleur Européen de la Protection des données (CEPD/EDPS)

Vous pouvez avoir recours (à savoir, introduire une plainte) au [Contrôleur Européen de la Protection des Données \(edps@edps.europa.eu\)](mailto:edps@edps.europa.eu) si vous pensez qu'une atteinte, résultant du traitement de vos données à caractère personnel par le responsable de traitement, a été portée à vos droits conférés par le Règlement(UE) 2018/1725.

9. Où trouver plus d'information?

Le Délégué à la Protection de la Commission (DPD/DPO) publie le registre de toutes les opérations de traitement effectuées par la Commission sur vos données à caractère personnel qui ont été consignées par écrit et qui lui ont été notifiées. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

Le présent traitement a été inscrit au registre public du DPD/DPO avec la référence de dossier suivante : **DPR-EC-01090**.